

Résumé
Opinion de la Chambre des députés sur
Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité
économique et social européen et au Comité des régions
sur une nouvelle stratégie de l'UE pour l'enseignement supérieur
COM(2017) 247

La Chambre des députés salue l'objectif de renforcer la collaboration entre l'enseignement supérieur, la recherche et les entreprises et estime que le manque de corrélation entre les compétences dont l'Europe a besoin et les compétences qu'il détient correspondent aussi l'efficacité réduite des mécanismes socio-économiques dans lesquels la demande de compétences induit des changements dans les qualifications offertes par les établissements d'enseignement supérieur dans les conditions d'un monde en évolution rapide. L'objectif déclaré de soutenir des systèmes d'enseignement supérieur efficaces et efficaces consiste à assurer la concurrence entre les établissements d'enseignement supérieur tout en préservant la stabilité de leur marché. Une plus grande flexibilité des programmes d'études et l'accroissement de l'autonomie des établissements d'enseignement supérieur dans leur choix et d'apprentissage individualisés sont donc nécessaires, afin d'assurer une réponse rapide aux demandes de compétences du marché.

En outre, la Chambre des députés estime que la recherche est nécessaire pour une liaison efficace de l'enseignement supérieur à la vie économique qui peut être effectué en parallèle de processus d'enseignement dans d'autres institutions ou même être remplacée par des cours de formation dans les unités économiques, surtout si les universités choisissent une orientation plus professionnelle.

Sur la pertinence du travail des étudiants en tant que bénévoles et au bénéfice de la communauté, la Chambre des députés exprime sa réserve considérant qu'une telle option dépend de nombreux facteurs indépendants de la volonté des établissements d'enseignement, qu'elle dépend objectivement des préférences personnelles et doit rester à la discrétion des étudiants.

La Chambre des députés salue la diversification des cours disponibles, y compris des études de 2 ans, ainsi que l'option de développement professionnel continu, considérant que la diversification des cours permet à l'enseignement supérieur de répondre à la demande de nouvelles connaissances qui est apparue à la suite des changements rapides dans la structure des économies européennes et implicitement des profils d'emplois.

En même temps, la Chambre des députés considère que les établissements d'enseignement supérieur garantissent et contribuent à l'innovation, ce qui est possible si l'esprit d'innovation est toujours encouragé dès l'enseignement primaire, recommandant ainsi un suivi des efforts de soutien tout au long du parcours éducatif.

La Chambre des députés salue l'approche de la Commission européenne dans le cadre de préparation du prochain budget pluriannuel de l'Union pour examiner avec les États membres l'avenir des objectifs communs de l'Union dans les domaines de l'éducation, de la recherche et de l'innovation et il considère que la poursuite du renforcement de la coopération dans ces domaines doit tenir compte de l'impératif de réduction des disparités entre les États membres en intensifiant le soutien européen, financier et d'expertise.